

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 947-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 947-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance régulière tenue le 3 mars 2014, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement 947-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 24 mars 2014, 19 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité, et ce, en conformité de la Loi .

L'objet de ce règlement a pour but de permettre la transformation d'immeuble post-industriel en résidentiel dans les zones Ra.46 et Pc.5.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à toutes les zones concernées et contiguës, soient Ra.40, Ra.41, Ra.42, Ra.44, Ra.45, Ra.47, Ra.52 et Ra.54.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 10^{ième} jour de mars 2014

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier